

# UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

Ecole Inter- Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV)



Année 2012

N° 4

**Evaluation du contrôle officiel vétérinaire des viandes et  
produits carnés dans les pays membres de la SADC  
(Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe)**

**MEMOIRE DE MASTER SANTE PUBLIQUE VETERINAIRE**

**Spécialité: Système d'Information Géographique**

**Présenté et soutenu publiquement le 28 Janvier 2012 à 10 H à l'EISMV**

Par

**Samuel Bérenger ZOMBOU FOUELIFACK**

**Né le 14 juillet 1982 à Yaoundé (CAMEROUN)**

---

**MEMBRES DU JURY**

---

**PRESIDENT**

**: M. Louis Joseph PANGUI**

Professeur à l'EISMV de Dakar

**MEMBRES**

**: M. Germain Jérôme SAWADOGO**

Professeur à l'EISMV de Dakar

**: M. Bhen Sikina TOGUEBAYE**

Professeur à la FST (UCAD)

**DIRECTEUR DE MEMOIRE**

**: M. Malang SEYDI**

Professeur à l'EISMV de Dakar

## **DEDICACES**

*« TOUT CE QUE DIEU FAIT EST BON »*

**BLESS LORD, YES LORD!!!**

## **REMERCIEMENTS**

Ce travail a été entièrement financé par le Service de la Santé publique vétérinaire FAO à Rome.

Mes remerciements à l'équipe de Santé Publique Vétérinaire et particulièrement à Katinka, Patrick, Illia, Charles, James, Catherine.....

Mes remerciements à toutes les unités de la FAO sur le terrain Susanne, Mokopasetso, Niwael.

Mes remerciements au corps enseignant de l'EISMV et particulièrement à mon Maître le professeur Malang Seydi qui a toujours su m'accompagner scientifiquement et moralement.

Un merci au professeur Germain Jérôme Sawadogo, parrain de la 34<sup>ème</sup> promotion Samba Sidibé de l'EISMV de Dakar pour ses conseils de sage et d'homme de science.

## **A NOS MAITRES ET JUGES**

### **A notre maître et président de jury, Monsieur Louis Joseph PANGUI, Professeur à l'EISMV de Dakar**

Vous avez accepté avec spontanéité de présider ce jury de mémoire malgré votre calendrier très chargé. Vos qualités scientifiques et intellectuelles ne sont plus à démontrer. Veuillez trouver ici l'expression de notre profonde gratitude.

### **A notre maître et juge, Monsieur Bhen Sikina TOGUEBAYE, Professeur à la Faculté des Sciences et Techniques de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar**

Nous sommes très sensibles à cet honneur que vous nous faites en acceptant de siéger dans ce jury. Vos énormes qualités d'homme de science suscitent respect et admiration. C'est une fierté pour nous d'avoir reçu vos enseignements en classe préparatoire de l'EISMV. Veuillez croire en notre très haute et profonde considération.

### **A notre maître et juge, Monsieur Germain Jérôme SAWADOGO, Professeur à l'EISMV de Dakar**

Vous avez accepté de parrainer notre promotion à l'EISMV.

Vous nous faites encore un très grand honneur en acceptant de juger ce modeste travail.

Vos qualités scientifiques et pédagogiques nous ont toujours beaucoup marqué.

Veuillez trouver ici l'expression de notre respect et profonde gratitude.

### **A notre maître et Directeur de mémoire, Monsieur Malang SEYDI, Professeur à l'EISMV de Dakar**

Votre rigueur, vos compétences dans la recherche et vos qualités humaines ont donné à ce travail son cachet scientifique.

Veuillez trouver ici l'expression de notre respect et profonde gratitude.

## **LISTE DES ABREVIATIONS**

**BMC:** Botswana Meat Commission

**CIPV:** Convention Internationale pour la Protection des Végétaux

**Codex:** Codex Alimentarius

**EM:** Etats membres

**FANR:** Food Agriculture and Natural Resources

**FAO:** Food and Agriculture Organization of the United Nations

**ISO:** International Organization for Standardization

**LIMS:** Livestock Information Management System

**LSU:** Livestock Sector Unit

**LTC:** Livestock Technical Committee

**MS:** Member States

**OIE:** Organisation mondiale de la santé animale

**OMS:** Organisation Mondiale de la Santé

**ONUDI:** Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel

**PRINT:** Promotion of Regional Integration

**SADC:** Southern Africa Development Community

**SPV:** Santé Publique Vétérinaire

**SSA:** Sécurité Sanitaire des Aliments

**SV:** Services vétérinaires

**UEMOA:** Union économique et monétaire ouest-africaine

**VPH-FS:** Veterinary Public Health and Food Safety

## **LISTE DES TABLEAUX**

|  |    |
|--|----|
| <b>Tableau I:</b> Institutions responsables du contrôle des viandes dans certains EM de la SADC.....                                       | 16 |
| <b>Tableau II :</b> Représentativité des services vétérinaires dans le contrôle au niveau des Etats Membres et du niveau de contrôle ..... | 17 |
| <b>Tableau III:</b> Responsabilités du contrôle officiel vétérinaire dans la filière viande au niveau des Etats membres.....               | 18 |

## Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Introduction .....</b>  | <b>1</b>  |
| <b>Première partie: Généralités sur la Sécurité Sanitaire des Aliments en Afrique.....</b>                             | <b>3</b>  |
| <b>Chapitre I : Organisation du contrôle officiel dans les pays francophones au Sud du Sahara: Cas de l’UEMOA.....</b> | <b>3</b>  |
| I.1 Organisation institutionnelle du contrôle dans l’UEMOA .....   | 3         |
| I.1.1 Comité régional de sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments.....                             | 3         |
| I.1.2 Mécanisme d’expertise et de coopération.....   | 3         |
| I.2 Les structures de contrôle de la sécurité sanitaire des produits alimentaires ..                                   | 4         |
| I.3 laboratoires publics d’analyses des produits alimentaires .....  | 5         |
| I.4 Normalisation.....   | 6         |
| I-4-1 Organismes nationaux de normalisation .....  | 6         |
| I.4.2 Les Comités nationaux du Codex alimentarius .....  | 6         |
| I.5 Information et protection des consommateurs.....   | 6         |
| I.6 Organisation des consommateurs pour la qualité des produits alimentaires ...                                       | 7         |
| <b>Chapitre II: Systèmes de gestion de la Sécurité Sanitaire des Aliments en Afrique.....</b>                          | <b>8</b>  |
| II.1 Politiques nationales en matière de sécurité sanitaire des aliments .....   | 8         |
| II.2 Législation sanitaire.....  | 8         |
| II.3 Élaboration de normes alimentaires nationales .....   | 8         |
| II.4 Mécanismes et programmes d’inspection .....   | 9         |
| II .5 Service de soutien aux laboratoires .....  | 9         |
| II.6 Réseau d’information sur les questions liées à la sécurité sanitaire des aliments .....                           | 10        |
| II.7 Sensibilisation des consommateurs .....   | 10        |
| II.8 Coordination des activités concernant la sécurité sanitaire des aliments au niveau national .....                 | 10        |
| <b>Deuxieme partie: Enquetes.....</b>  | <b>3</b>  |
| <b>Chapitre I : Matériel et méthodes.....</b>  | <b>11</b> |

|   |           |
|---|-----------|
| I .1 Cadre et durée de l'étude .....  | 11        |
| I .1 .1 Situation des productions animales dans la SADC.....  | 11        |
| I .1 .2 Système de gestion et de développement du bétail « the Livestock<br>Information Management System » (LIMS)..... | 12        |
| I .2 Matériel .....   | 13        |
| I .2.1 Questionnaire .....  | 13        |
| I .2.2 Rapports .....   | 14        |
| I .3 Méthodes.....  | 14        |
| <b>Chapitre II: Résultats et discussion.....</b>  | <b>15</b> |
| II.1 Résultats.....   | 15        |
| II.1.1 Participants à l'étude.....  | 15        |
| II.1.2 Institutions mises en place pour la réglementation des viandes et<br>produits carnés ainsi que leurs rôles.....  | 15        |
| II. 1.3 Politiques nationales de sécurité sanitaire des aliments .....  | 19        |
| II. 1.3.1 Politiques nationales au Malawi .....   | 19        |
| II. 1.3.2 Politiques nationales en Tanzanie.....  | 20        |
| II.1.4 Cadre législatif pour les viandes et produits carnés .....   | 20        |
| II.1.5 Inspection, certification ou licence .....   | 20        |
| II.1.6 Laboratoires d'analyse et de diagnostic .....  | 21        |
| II.2 Discussion.....  | 22        |
| II.2.1 Institutions mises en place pour la réglementation des viandes et<br>produits carnés ainsi que leurs rôles.....  | 22        |
| II.2.2 Politiques nationales de sécurité sanitaire des aliments .....   | 22        |
| II.2.3 Cadre législatif pour les viandes et produits carnés .....   | 23        |
| II.2.4 Inspection, certification ou licence .....   | 23        |
| II.2.5 Laboratoires d'analyse et de diagnostic .....  | 24        |
| II.3 Recommandations .....  | 24        |
| II.3.1 Institutions mises en place pour la réglementation des viandes et<br>produits carnés.....                        | 24        |
| II. 3.2 Politiques nationales de sécurité sanitaire des aliments .....  | 25        |
| II.3.3 Cadre législatif pour les viandes et produits carnés .....   | 25        |

|   |           |
|---|-----------|
| II. 3.4 Inspection, certification ou licence .....    | 25        |
| II. 3.5 Laboratoires d'analyse et de diagnostic ..... | 25        |
| II. 3.6 Formation.....                                | 26        |
| II. 3.7 Sensibilisation et information .....          | 26        |
| <b>Conclusion .....</b>                               | <b>27</b> |
| <b>Références bibliographiques .....</b>              | <b>28</b> |
| <b>Annexe: Questionnaire.....</b>                     | <b>I</b>  |

**« Ce travail est uniquement à but pédagogique et les idées contenues engagent  
uniquement l'auteur »**

## INTRODUCTION

Le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation de 1996 à Rome a reconnu l'importance de la sécurité sanitaire et qualité des aliments (SSA) dans la sécurité alimentaire, ayant défini celle-ci comme suit: "...lorsque tous les êtres humains ... (ont) un accès... à une nourriture suffisante, saine et nutritive..." (FAO, 1996). La SSA permet de réduire considérablement les maladies d'origine alimentaire qui contribuent à la baisse de la productivité des travailleurs, à la morbidité au sein de la population, et même aux décès, réduisant par conséquent les revenus et l'accès à la nourriture. Ce groupe de maladies cause de nombreuses souffrances humaines particulièrement en Afrique où en 2011, l'OMS a estimé à 769 000 le nombre d'enfants décédant de diarrhée ou de déshydratation chaque année.

La SSA contribue à augmenter de manière significative le disponible alimentaire. De plus, les pays en mesure de garantir des aliments sains peuvent tirer parti des débouchés commerciaux internationaux, augmentant ainsi leurs niveaux de revenus. Ainsi, le Botswana a bénéficié d'un accès préférentiel pour 19 000 tonnes de viande bovine par an sur le marché de l'UE (FAO, 2000). Le Kenya quant à lui, a réussi à augmenter ses exportations de poissons vers l'UE qui sont passées de 742 tonnes en 1999 à 2 818 tonnes en 2001, grâce à des mesures qui ont permis de renforcer la SSA (FAO, 2005). Malheureusement, les systèmes de SSA dans la majorité des pays africains sont généralement faibles, fragmentés et mal coordonnés; ils ne peuvent donc pas protéger adéquatement la santé des consommateurs ni renforcer la compétitivité des exportations alimentaires et le contrôle des produits importés.

Les services vétérinaires de certains pays africains pourraient ne pas être en mesure d'effectuer correctement l'inspection des denrées alimentaires d'origine animale (importées ou produites localement), provoquant ainsi la mise sur le marché de protéines animales de qualité douteuse, voire dangereuses. Cet accès limité aux aliments sains, auquel s'ajoutent un niveau de revenus faible et un certain déséquilibre, dans les termes des échanges commerciaux constituent souvent un facteur important dans le déclenchement de troubles politiques, mettant en exergue l'importance même de la SSA en Afrique (FAO, 2005).

C'est dans le cadre de l'amélioration et du renforcement des systèmes de contrôles officiels vétérinaires, de l'harmonisation du cadre politique et juridique de la qualité des viandes et produits carnés dans la SADC, que nous avons effectué avec le service de la Santé Publique Vétérinaire de la FAO (Food and Agriculture Organization of the United Nations) une étude intitulée « Évaluation du contrôle officiel vétérinaire des viandes et produits carnés dans la SADC ».

**L'objectif général** de cette étude est d'évaluer le contrôle officiel vétérinaire des viandes et produits carnés dans la SADC.

**Les objectifs spécifiques** se résument à:

- ✓ Etablir les rôles et les responsabilités;
- ✓ Comparer la nature et l'étendue du contrôle;

✓ Faire une évaluation de la législation.

Notre travail comporte deux parties. La première partie présente les généralités sur la Sécurité Sanitaire des Aliments en Afrique, tandis que la deuxième partie présente l'enquête.

# **PREMIERE PARTIE: GENERALITES SUR LA SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS EN AFRIQUE**

**Chapitre I : Organisation du contrôle officiel dans les pays francophones au  
Sud du Sahara : Cas de l'UEMOA**

**Chapitre II: Systèmes de gestion de la Sécurité Sanitaire des Aliments en  
Afrique**

# **CHAPITRE I : ORGANISATION DU CONTROLE OFFICIEL DANS LES PAYS FRANCOPHONES AU SUD DU SAHARA: CAS DE L'UEMOA**

## **I.1 ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DU CONTROLE DANS L'UEMOA**

### **I.1.1 Comité régional de sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments**

#### ***I-1-1-1 Missions***

Le Comité régional de sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments, est la structure technique consultative compétente dans le domaine sanitaire dans l'UEMOA. Il est chargé d'assister la Commission dans l'organisation de la coopération sanitaire entre les EM et de contribuer à la cohérence de la politique de sécurité sanitaire de l'Union (**UEMOA 2007**).

#### ***I.1.1.2 Sous-comités***

Le Comité Régional de Sécurité Sanitaire s'appuie sur les deux sous-comités:

- Sous-comité de sécurité sanitaire des végétaux;
- Sous-comité de sécurité sanitaire des aliments.

Concernant les questions relatives à la sécurité sanitaire des animaux, le Comité Régional de Sécurité Sanitaire s'appuie sur le Comité vétérinaire de l'UEMOA. Il peut être établi, en tant que de besoin, d'autres sous-comités techniques spécialisés (**UEMOA 2007**).

### **I.1.2 Mécanisme d'expertise et de coopération**

Dans la mise en œuvre de ses missions, le Comité régional de sécurité sanitaire s'appuie sur les mécanismes d'expertise et de coopération basés sur les réseaux et les observatoires (**UEMOA 2007**).

#### ***I-1-2-1 Réseaux***

Il est institué au sein de l'Union, dans chaque secteur de sécurité sanitaire, les réseaux ci-après: le réseau d'experts; le réseau des laboratoires; le réseau d'alerte; le réseau des organismes nationaux; le réseau des institutions de formation.

#### ***I.1.2.2 Observatoires***

Les observatoires sont chargés de créer et de gérer les bases de données nécessaires à la coopération sanitaire et d'établir l'inventaire des textes et accords internationaux de sécurité sanitaire qui lient les EM de l'Union.

## **I.2 LES STRUCTURES DE CONTROLE DE LA SECURITE SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES**

Ce sont les structures étatiques, disposant ou non de laboratoires, qui effectuent le contrôle. Elles comprennent à titre d'exemples:

- La Division de la Consommation et de la Qualité (Direction du Commerce intérieur);
- Le Service National d'Hygiène ;
- La Division chargée de la Santé publique vétérinaire ;
- La Direction de l'Elevage ou Direction des Services vétérinaires, des inspections régionales et départementales des services vétérinaires;

La principale structure officielle de contrôle sanitaire et de salubrité des denrées alimentaires d'origine animale, autres que les produits halieutiques est la Direction des Services Vétérinaires (Direction de l'Elevage).

Dans la pratique, seule l'inspection des viandes à l'abattoir des animaux de boucherie est régulière, mais rarement systématique et rigoureuse (inspection incomplète, statistiques de saisie peu fiables). Il faut également noter que le contrôle à ce stade est confronté au fléau dit des « abattages clandestins » des petits ruminants et à un moindre degré des bovins.

Au niveau des frontières (ports et aéroports), le contrôle a été renforcé au moment des importations massives de viandes congelées en provenance d'Europe et d'Amérique. Ainsi nos pays ont eu à procéder plus ou moins systématiquement à des analyses microbiologiques et à des mesures de radioactivité. Depuis l'apparition de la maladie de la « vache folle », les importations de viandes européennes ont été suspendues.

Le contrôle au stade de la distribution des viandes et autres denrées d'origine animale, est irrégulier en raison du faible nombre d'agents et des difficultés à couvrir tous les points de vente.

Dans les pays, rares sont les docteurs vétérinaires qui s'adonnent effectivement au contrôle de l'hygiène des denrées alimentaires. Cette tâche est plutôt confiée presque exclusivement aux collaborateurs. Ceux-ci étaient, jusqu'à une date récente, confrontés à d'énormes difficultés : absence de formation continue, manque de moyens de travail (blouses, bottes, registres, estampilles et encre, couteaux) et de déplacement.

Heureusement la situation a quelque peu changé depuis la mise en place de projets de formation continue en contrôle de la qualité des denrées alimentaires (projet sous régional financé par la Coopération française, en 2000 dont le siège était à Abidjan et le projet PSRSA/UEMOA/FAO, 2003 ; projet du Sénégal). Ce dernier projet a également passé en revue le système de contrôle zoosanitaire dans les pays de l'UEMOA (**DIAGNE, 2002; GUEYE, 2002; SEYDI, 2003**).

### **I.3 LABORATOIRES PUBLICS D'ANALYSES DES PRODUITS ALIMENTAIRES**

Ils permettent aux services de contrôle sanitaire des aliments et aux opérateurs, de faire face à l'obligation de résultats hygiéniques imposée par la réglementation aux Professionnels.

Dans la pratique, les laboratoires d'Etat bien opérationnels sont rares. Ils sont en butte à des difficultés de fonctionnement (budgets dérisoires). Le matériel disponible est souvent vétuste, peu performant, pour doser certains contaminants (**SEYDI, 2003**).

D'après les études de SEYDI (2003), les principaux laboratoires publics et parapublics sont les suivants:

- Bénin: Laboratoire National de la Santé; Laboratoire de la Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée (DANA)
- Burkina: Laboratoire du Centre National de Recherche Scientifique et technique
- Côte d'Ivoire: Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole (LANADA)
- Mali: Laboratoire National de la Santé de Bamako; Laboratoire Central Vétérinaire de Sotuba
- Niger: Laboratoire National de la Santé, de Pharmacie et d'Expertise (LANSPEX) de Niamey
- Sénégal: Laboratoires de la Direction de la protection des végétaux: CERES-LOCUTOX (dosage des résidus de pesticides); Laboratoire d'analyse et d'essais de l'Ecole Supérieure polytechnique; Laboratoire d'hygiène alimentaire de l'Ecole Vétérinaire; Laboratoire de contrôle de l'Institut de technologie alimentaire (ITA).

A côté de ceux-ci, nous avons les laboratoires privés notamment celui de l'Institut Pasteur de Dakar (contrôles et autocontrôles).

L'UEMOA, dans le cadre de son Programme qualité, a mis en place une Commission « Harmonisation des méthodes d'analyse des produits alimentaires » (**UEMOA, 2002**). Une étude poussée des laboratoires a été faite récemment par NDIR (2002). Nos laboratoires ont toutefois besoin d'harmoniser leurs pratiques et de se référer aux normes internationalement reconnues (ISO, CODEX, Européennes...).

Par ailleurs, pour fiabiliser le système analytique de contrôle, nos laboratoires ont besoin de participer à des réseaux d'intercomparaison ou d'essais inter-laboratoires. C'est pourquoi, grâce à l'aide de la Coopération française, le Réseau Africain des Laboratoires d'Hygiène Alimentaire (RALHA) a été créé à Dakar en mars 2000 (**GBOUGUI et al**).

Il faut signaler que le laboratoire d'hygiène alimentaire de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaire (EISMV) et certains laboratoires d'auto-contrôle sont membres du Réseau d'Analyses et d'Echanges en Microbiologie des Aliments (RAEMA), réseau français basé à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'ALFORT.

Le laboratoire de l'Institut Pasteur de Dakar et le laboratoire de l'EISMV ont l'accréditation COFRAC (Comité français d'accréditation).

Pour disposer d'un référentiel de contrôle sanitaire plus complet et plus efficace, les pays font appel à des organismes de normalisation.

## **I.4 NORMALISATION**

Elle constitue à côté de la réglementation, un autre instrument de promotion de la qualité des produits.

### **I-4-1 Organismes nationaux de normalisation**

Plusieurs pays ont créé des organismes de normalisation, souvent avec l'aide de la coopération française (AFNOR) et de l'ONUDI. Comme organismes de normalisation, il y a entre autres ceux des pays suivants:

- Bénin : Centre béninois de normalisation (CEBENOR)
- Côte d'Ivoire : Côte d'Ivoire normalisation (CODINORM)
- Mali : Conseil National de normalisation et de contrôle qualité – Direction Nationale des industries (MALINORM)
- Niger : Comité technique de normalisation du Niger
- Sénégal : Association sénégalaise de normalisation (ASN)
- Togo : Conseil supérieur de normalisation du Togo.

Il faut signaler que l'UEMOA a mis en place son programme d'accréditation, normalisation et promotion de la qualité. De plus, il existe un organisme régional africain de normalisation, l'Organisation Africaine de Normalisation (ORAN) dont le siège est à Nairobi (Kenya) (**CREYSSEL et al, 1994; SEYDI, 2003; SOROSTE, 1987**).

### **I.4.2 Les Comités nationaux du Codex alimentarius**

Ils sont les correspondants de la commission mixte FAO/OMS du Codex alimentarius. En cette qualité, ils regroupent toutes les structures, institutions publiques ou privées et personnalités impliquées dans la normalisation des produits alimentaires. Malheureusement, dans beaucoup de pays, ces comités sont peu fonctionnels en raison des difficultés classiques que connaissent nos administrations (logistiques et équipements, manque de personnel). Ce qui les empêche de jouer pleinement leur rôle dans ce secteur (**SEYDI, 2003**).

## **I.5 INFORMATION ET PROTECTION DES CONSOMMATEURS**

Elles nécessitent une lutte contre la publicité mensongère, un étiquetage informatif, la formation et l'information sur les prix. Ces actions sont menées par les Ministères chargés du Commerce (Division de la consommation et de la qualité).

## **I.6 ORGANISATION DES CONSOMMATEURS POUR LA QUALITE DES PRODUITS ALIMENTAIRES**

Des associations de consommateurs ont été créées ces dernières années dans des pays comme le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Sénégal. Il y a par exemple, au Sénégal, ASCOSEN (Association des Consommateurs Sénégalais), créée depuis 1989 et qui participe aux travaux de normalisation du comité agroalimentaire de l'ASN (Association Sénégalaise de Normalisation).

C'est ainsi que les associations africaines de consommateurs souhaitent la mise en place de grands laboratoires pour l'analyse des produits destinés à la consommation locale (**SEYDI, 2000**). De plus, elles luttent contre les abattages clandestins et la modernisation des abattoirs (**DIREL/PACEPA, 2003**). Mais du fait de leurs divergences et de leur manque de moyens, ces associations ne jouent pas encore pleinement leurs rôles.

## **CHAPITRE II: SYSTEMES DE GESTION DE LA SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS EN AFRIQUE**

### **II.1 POLITIQUES NATIONALES EN MATIERE DE SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS**

Des politiques nationales cohérentes en matière de SSA sont le fondement de systèmes efficaces de SSA. En général, dans la plupart des pays africains, les problèmes liés à la SSA ne sont pas abordés de manière adéquate dans les politiques gouvernementales nationales. Il n'est donc pas possible d'adopter des approches coordonnées et durables de la gestion globale de la SSA. La majorité des pays de la région ne se rend pas compte des incidences économiques et des effets sur la santé de la SSA, de sorte que la SSA reste une faible priorité dans l'élaboration des politiques nationales (FAO, 2005).

### **II.2 LEGISLATION SANITAIRE**

Dans la majorité des pays africains, les systèmes traditionnels de contrôle alimentaire ne donnent pas aux organismes concernés un mandat clair; encore moins le pouvoir de prévenir les problèmes de SSA. En outre, une législation sanitaire conforme aux exigences internationales (Codex) fait défaut dans de nombreux pays africains. La législation alimentaire existante est obsolète, inadéquate et fragmentée; elle est exprimée dans divers statuts et arrêtés, créant une confusion qui pourrait être évitée parmi les responsables du contrôle alimentaire, les producteurs et les distributeurs (SEYDI, 2003). L'application de la législation est également problématique; aboutissant souvent à une protection insuffisante du consommateur et conduisant à l'importation et à la production intérieure d'aliments non conformes aux normes ainsi que le refus des exportations alimentaires de la région. Le système informel échappe également au contrôle (FAO, 2005).

### **II.3 ÉLABORATION DE NORMES ALIMENTAIRES NATIONALES**

La mondialisation des marchés alimentaires oblige les nations à élaborer des normes alimentaires qui tiennent compte des besoins des consommateurs et qui sont acceptées et reconnues internationalement. L'accord SPS (mesures sanitaires et phytosanitaires) de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) stipule que les normes sanitaires et phytosanitaires nationales qui sont fondées sur des normes du Codex Alimentarius, de la CIPV (Convention Internationale pour la Protection des Végétaux) et de l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale) convenues ne nécessitent pas une justification scientifique supplémentaire. Certains pays de la région disposent d'organes chargés d'établir des normes alimentaires, souvent fondées sur les normes Codex pertinentes. Néanmoins, les autorités chargées des

normes alimentaires dans de nombreux autres pays ne sont pas bien définies et ne participent pas activement à l'établissement de normes alimentaires nationales (FAO, 2005).

#### **II.4 MECANISMES ET PROGRAMMES D'INSPECTION**

Un système efficace de gestion de la SSA nécessite une politique et des procédures d'inspection claires qui sont appliquées par des inspecteurs qualifiés, capables aussi bien d'appliquer ces procédures que d'agir comme conseillers en assurance qualité et vulgarisateurs auprès de l'industrie alimentaire. Les inspecteurs d'aliments en Afrique souffrent généralement de: i) d'un statut professionnel médiocre qui ne correspond pas à leurs responsabilités, ii) d'un manque de soutien logistique pour mener à bien les inspections (transport, équipement d'inspection, etc.) et iii) du cumul des tâches qui leur sont souvent demandées (contrôle des prix, inspection des articles non alimentaires, poids et mesures, hygiène de l'environnement, etc.). Les services nationaux d'inspection alimentaire sont souvent situés dans les capitales ou les grandes villes, et n'exercent que peu ou pas du tout de contrôle dans les petites villes et les zones rurales. Peu de pays de la région ont des systèmes efficaces d'inspection et de certification des importations et exportations nationales (FAO, 2005).

#### **II .5 SERVICE DE SOUTIEN AUX LABORATOIRES**

Une bonne application de la législation alimentaire nécessite des compétences solides en matière d'analyse des aliments aux niveaux national et local. Malheureusement, les laboratoires de contrôle alimentaire dans la région africaine sont généralement très peu développés. La majorité des laboratoires de santé publique n'ont pas la capacité de tester les contaminants chimiques ou les toxines existant à l'état naturel. Cette faiblesse s'explique par:

- ✓ L'insuffisance des ressources en termes de financement, d'équipement et de personnel;
- ✓ Le manque de dépenses courantes qui permettraient de réparer l'équipement et de se procurer les réactifs et le matériel nécessaires pour les analyses;
- ✓ L'inadéquation des procédures d'assurance qualité.

En Afrique, seuls quelques laboratoires d'analyse sont habilités à effectuer des essais spécifiques conformément aux exigences administratives, techniques et concernant la qualité de la norme ISO 17025 (la norme internationale des laboratoires). Il s'ensuit que les capacités (équipement, compétences des opérateurs, fiabilité des résultats) pourraient ne pas être satisfaisantes. En outre, les exportateurs de denrées alimentaires pourraient avoir besoin d'envoyer des échantillons de leurs produits aux laboratoires agréés hors du pays pour des essais afin qu'ils soient acceptés par le pays importateur. Cela gonfle les coûts et complique l'exportation de produits alimentaires de la région (FAO, 2005).

## **II.6 RESEAU D'INFORMATION SUR LES QUESTIONS LIEES A LA SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS**

Les systèmes de contrôle alimentaire nationaux contribuent de plus en plus à la fourniture d'informations et de conseils aux parties prenantes grâce à la filière de la ferme à la table, à l'intérieur du pays et dans d'autres pays. Il s'agit notamment de:

- ✓ La fourniture de renseignements précis et fiables aux consommateurs et aux médias;
- ✓ La fourniture de dossiers d'information et de programmes d'éducation aux fonctionnaires clés et aux ouvriers non qualifiés de l'industrie alimentaire;
- ✓ La fourniture d'une documentation de référence aux vulgarisateurs dans les secteurs de l'agriculture et de la santé;
- ✓ Le partage d'informations concernant la SSA avec d'autres pays, en particulier dans la région.

Il est également essentiel le partage des informations avec d'autres pays de la région, ainsi qu'avec des pays hors de la région.

## **II.7 SENSIBILISATION DES CONSOMMATEURS**

L'importance d'éduquer les consommateurs en ce qui concerne la prévention des maladies d'origine alimentaire est universellement reconnue. Lorsque les consommateurs sont conscients de la qualité et de la salubrité, ils sont en mesure de compléter les efforts des organismes de contrôle des aliments en encourageant l'industrie alimentaire à fournir des aliments sains et de bonne qualité (FAO, 2005).

## **II.8 COORDINATION DES ACTIVITES CONCERNANT LA SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS AU NIVEAU NATIONAL**

Assurer la SSA dans une économie mondiale nécessite une communication, une coordination et une coopération dans et entre les pays. La gestion de la SSA est une question multisectorielle, à laquelle participent souvent les ministères de la santé, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie et parfois, de la pêche, du tourisme et des gouvernements locaux. Faute d'une politique nationale bien définie en matière de SSA assortie de plans pour la mise en œuvre, ces organisations tendent à opérer selon leurs propres aspirations pour la SSA. Lorsque des organismes sont désignés pour coordonner les activités concernant la SSA, ils manquent souvent de ressources pour mener à bien les tâches qui leur ont été confiées (FAO, 2005).

En définitive, le système de gestion de la SSA reste encore un problème en Afrique. Pour aborder ce problème, nous avons effectué une étude intitulée « Evaluation du contrôle officiel vétérinaire des viandes et produits carnés dans la SADC ».

## **DEUXIEME PARTIE: ENQUETES**

### **Chapitre I: Matériel et méthodes**

### **Chapitre II: Résultats, discussion et recommandations**

# CHAPITRE I : MATERIEL ET METHODES

## I.1 CADRE ET DUREE DE L'ETUDE

Cette étude a été réalisée pendant quatre mois (18 Janvier 2011 au 17 mai 2011) dans quinze EM de la SADC comme l'indique la figure 1 ci-dessous.

La SADC regroupe en son sein quinze pays de l'Afrique australe et de l'océan indien : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Madagascar, Malawi, Iles Maurice, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, Seychelles, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe (SADC, 2011).



**Figure 1:** Carte des États membres de la Communauté de développement pour l'Afrique australe – SADC

Source : Digitalcongo, 2009

### I.1.1 Situation des productions animales dans la SADC

L'élevage constitue une importante ressource naturelle de la région de l'Afrique australe, avec plus de 60% de la superficie de terre arable dédiée à cette activité. Les ressources animales de la SADC sont riches et très variées. Le cheptel dans la SADC est estimé à 64 millions de bovins, 39 millions de moutons, 38 millions de chèvres, 7 millions de porcs, 1 million d'équidés et 380 millions de volailles. On estime que 75% de la population de bétail ci-dessus est maintenu sous les petites exploitations traditionnelles. Traditionnellement, les animaux d'élevage sont une source de nourriture, des peaux, des engrais, puissance de traction, de médecine et d'autres matières premières.

Bien que le secteur de l'élevage de la région offre une occasion de croissance économique accélérée, la diversification et l'accroissement du commerce, un mauvais contrôle des maladies animales et l'élevage, le manque d'infrastructures de

commercialisation et d'information, le manque d'une politique et stratégie harmonisée et une coordination insuffisante entravent la réalisation de ces objectifs.

Suite à une coordination centralisée des programmes sectoriels dans la SADC, l'Unité du secteur de l'élevage «the Livestock Sector Unit » (LSU) de la Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et des Ressources Naturelles « Food, Agriculture and Natural Resources » (FANR) est le point focal pour la coordination des activités de développement de l'élevage dans la SADC. Les projets et les programmes tels que la promotion de l'intégration régionale « Promotion of Regional Integration» (PRINT) dans le secteur de l'élevage, le Programme conjoint de lutte contre la fièvre aphteuse et le projet des maladies animales transfrontalières permettent d'aborder les contraintes de l'élevage dans la SADC (AIMS, 2008). Le Comité technique du bétail « Livestock Technical Committee » fait partie de l'Unité secteur de l'élevage.

Les sous-comités SADC du Comité technique du bétail sont:

✓ Le sous-comité SPV et SSA « the VPH-FS Veterinary Public Health and Food Safety sub committee »

Le sous-comité VPH-FS est un organe de coordination composé des chefs de départements de SPV dans les EM de la SADC. Il a pour but d'aborder les questions de SPV d'importance régionale.

✓ Le sous-comité des Ressources génétique et du marketing des productions animales « the APVM&GR Animal Production Veld (Rangelands) Marketing and Genetic Resources sub committee »;

✓ Le sous-comité d'épidémiologie et informatique « the EIS Epidemiology and Informatics sub committee »;

✓ Le sous-comité laboratoire vétérinaire et diagnostic des maladies « the LAB Veterinary Laboratory and Disease Diagnostic sub committee » (AIMS, 2008).

### **I.1.2 Système de gestion et de développement du bétail « the Livestock Information Management System » (LIMS)**

✓ Le système de gestion et de développement du bétail est une application de collecte, de transfert, d'enregistrement, d'analyse, de partage des informations sur le bétail entre le secrétariat de la SADC, les EM et autres acteurs de la filière élevage. Les spécialistes de l'élevage dans la région peuvent se joindre au forum de discussion hébergé sur « dgroups » pour échanger des informations thématiques (DGROUPE, 2011). Les membres des sous-comités de travail thématique de l'élevage du Comité techniques du bétail (LTC) sont membres de ces réseaux thématiques (AIMS, 2008).

## **I.2 MATERIEL**

### **I.2.1 Questionnaire**

#### **❖ Fiche proprement dite**

Le questionnaire porte essentiellement sur les points suivants :

- ✓ Institutions mises en place pour la réglementation des viandes et produits carnés ainsi que leurs rôles.
- ✓ Politiques nationales de sécurité sanitaire des aliments
- ✓ Cadre législatif pour les viandes et produits carnés
- ✓ Inspection, certification ou licence
- ✓ Laboratoires d'analyse et de diagnostic

#### **❖ Guide d'évaluation rapide**

L'étude a utilisé le guide rapide de la FAO (Renforcement des systèmes nationaux de contrôle alimentaire : Guide d'évaluation rapide des besoins en renforcement des capacités (FAO, 2007)) pour la réalisation du questionnaire.

Le guide contient les cinq étapes de l'évaluation des besoins en renforcement des capacités et les documents:

#### **• Étapes :**

- ✓ Étape 1 : Mobiliser le soutien des principaux acteurs concernés et convenir des buts, des objectifs et des processus nécessaires pour mener à bien l'évaluation ;
- ✓ Étape 2 : Examiner les capacités et la performance du système de contrôle alimentaire existant ;
- ✓ Étape 3 : Décrire le système de contrôle alimentaire (amélioré) que l'on souhaite établir ;
- ✓ Étape 4 : Identifier les besoins en renforcement des capacités et les mettre en ordre de priorité ;
- ✓ Étape 5 : Étudier différentes possibilités de répondre aux besoins identifiés et élaborer un plan d'action.

#### **• Documents :**

- ✓ Questions clés pour recueillir les points de vue des acteurs concernés sur les résultats et la performance en matière de sécurité sanitaire des aliments;
- ✓ Questions clés pour l'examen du contexte national dans lequel s'inscrivent les questions de sécurité sanitaire des aliments
- ✓ Questions clés pour l'examen de la capacité du système de contrôle alimentaire
- ✓ Liste de contrôle des capacités et modèle d'analyse des acteurs concernés par le système de contrôle alimentaire
- ✓ Exemple d'analyse SWOT (Forces, faiblesses, opportunités, menaces) appliquée à un système de contrôle alimentaire
- ✓ Points de repères pour les éléments constitutifs d'un système de contrôle alimentaire
- ✓ Exemples de domaines de renforcement des capacités
- ✓ Modèle d'un plan d'action pour le développement des capacités

## ❖ Participants à l'évaluation

Quinze EM de la SADC à savoir l'Angola, le Botswana, République démocratique du Congo, le Lesotho, Madagascar, Malawi, Iles Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Afrique du Sud, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe ont été invités à participer à l'étude.

### **I .2.2 Rapports**

Les rapports des pays qui ont été présentés lors de la deuxième réunion du sous comité VPH- FS tenue à Maseru au Lesotho du 5 au 7 Octobre 2010 et les rapports FAO présentés dans divers fora sur la SSA notamment les rapports présentés lors du forum régional de la FAO/OMS pour l'Afrique de SSA tenue à Harare, Zimbabwe en 2005.

## **I .3 METHODES**

La collecte des données a été effectuée sur la base d'un questionnaire structuré qui a été distribué aux membres du Sous-comité de SPV- SSA pour le remplir et le retourner par courrier ou courriel. Les informations supplémentaires pouvaient être envoyées par téléphone ou autres moyens de communication.

En outre, trois pays ont été visités à savoir le Botswana, le Malawi et la Zambie où les discussions et visites orientées sur les mêmes points que le questionnaire ont été tenues avec les responsables des ministères en charge du contrôle des viandes et produits carnés.

Le guide rapide a été utilisé pour les visites orientées et la réalisation du questionnaire dont une copie se trouve à l'annexe.

Les rapports ont été utilisés comme sources d'information.

Toutes ces informations ont été collectées et traitées par l'unité SPV FAO siège avec la coordination des équipes sur le terrain.

## **CHAPITRE II: RESULTATS ET DISCUSSION**

### **II.1 RESULTATS**

#### **II.1.1 Participants à l'étude**

Sur les quinze (15) EM qui ont été invités à participer à l'étude, dix (10) ont répondu à la demande de renseignements. Les résultats ci-dessous sont basés sur les réponses de dix (10) EM (Botswana, Lesotho, Madagascar, Malawi, Iles Maurice, Mozambique, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe).

En général, la structure des chaînes de valeur de la viande a été jugé globalement similaire dans les EM de la SADC. Il s'agit généralement de cinq segments principaux à savoir : la production primaire (exploitations agricoles, les parcs d'engraissement (Botswana, Zambie)), la commercialisation, les abattoirs, les usines de transformation et de distribution.

Dans ce contexte, il y a plusieurs acteurs (les agriculteurs, les exploitants d'abattoirs, les transformateurs, les distributeurs (grossistes et détaillants), les consommateurs et les démarcheurs) dont les responsabilités ont un impact sur la sécurité et la qualité des viandes et produits carnés.

#### **II.1.2 Institutions mises en place pour la réglementation des viandes et produits carnés ainsi que leurs rôles**

##### ***II. 1.2 1 Ministères chargés de la réglementation***

Dans tous les pays de la SADC, il a été observé que la réglementation officielle de viandes et produits carnés a été répartie entre les ministères chargés de développement de l'élevage, de la santé, et du commerce. Toutefois, l'organisation institutionnelle et les modalités de prestation de services de contrôle de la viande et des produits carnés varient entre les EM. Par exemple, dans certains EM tels que l'Ile Maurice et le Mozambique, la réglementation officielle de viandes et produits carnés implique seulement deux ministères (développement de l'élevage et santé), alors que plus de deux ministères ont été responsables dans le reste des EM.

En général, les ministères responsables de développement de l'élevage et de la santé ont toujours été identifiés comme les principaux régulateurs officiels de l'industrie de la viande. Il a été noté que, dans ces ministères, les responsabilités étaient dans la plupart des cas partagées entre deux ou plusieurs départements.

##### ***II. 1.2.2 Rôle des services vétérinaires***

Les EM ont indiqué que le département responsable des services vétérinaires était impliqué dans le contrôle les viandes et produits carnés, seul ou en collaboration avec d'autres institutions telles que la santé publique, le gouvernement local,

l'Intérieur (police) et les organismes de normalisation comme l'indique le tableau I ci-dessous.

**Tableau I:** Institutions responsables du contrôle des viandes dans certains EM de la SADC

| N° | Etats Membres       | Institutions responsables du contrôle des viandes dans certains EM de la SADC |                   |                            |                |              |                              |
|----|---------------------|---|-------------------|----------------------------|----------------|--------------|------------------------------|
|    |                     | Fermes  | Commercialisation | Abattage                   | Transformation | Distribution | Protection des consommateurs |
| 1  | <b>Botswana</b>     | SV <sup>1</sup> et Autres <sup>2</sup>  | SV                | SV                         | SV et Autres   | SV et Autres | - <sup>3</sup>               |
| 2  | <b>Lesotho</b>      | SV  | Autres            | Ministère de l'Agriculture | SV et Autres   | SV et Autres | -                            |
| 3  | <b>Madagascar</b>   | SV et Autres  | SV et Autres      | SV et Autres               | SV             | SV           | SV                           |
| 4  | <b>Malawi</b>       | SV et Autres  | SV et Autres      | SV et Autres               | SV et Autres   | SV et Autres | Autres                       |
| 5  | <b>Iles Maurice</b> | SV  | Autres            | Autres                     | SV et Autres   | SV et Autres | Autres                       |
| 6  | <b>Mozambique</b>   | SV et Autres  | Autres            | SV                         | Autres         | Autres       | -                            |
| 7  | <b>Swaziland</b>    | SV  | SV                | SV et Autres               | Autres         | Autres       | -                            |
| 8  | <b>Tanzanie</b>     | SV et Autres  | SV et Autres      | SV et Autres               | Autres         | Autres       | -                            |
| 9  | <b>Zambie</b>       | SV  | Autres            | SV et Autres               | SV et Autres   | Autres       | SV et Autres                 |
| 10 | <b>Zimbabwe</b>     | SV  | SV                | SV et Autres               | SV et Autres   | SV et Autres | SV et Autres                 |

<sup>1</sup> Services Vétérinaires;

<sup>2</sup> Autres sont des institutions qui ne sont pas sous la supervision directe des services vétérinaires (Autorité gouvernementale locale, l'Intérieur (Police), les services marketing et commerciaux et les organismes de normalisation)

<sup>3</sup> (-) = Pas de réponse.

Dans tous les cas, les SV seuls ou avec d'autres institutions ont été signalés comme étant responsables de la réglementation des activités de la ferme. Parmi les autres institutions on a le gouvernement local et des affaires intérieures (Police). La commercialisation du bétail est réglementée par les services vétérinaires seuls ou en collaboration avec les autres ministères (Marketing plupart des cas et les ministères du Commerce) dans six (6) des dix (10) EM. D'autres institutions ont

été seules à réglementer la commercialisation du bétail dans quatre (4) des dix (10) EM.

**Tableau II** : Représentativité des Services Vétérinaires dans le contrôle au niveau des Etats Membres et en fonction du niveau de contrôle

| <b>Institutions responsables du contrôle dans les Etats Membres</b> | <b>SV</b> | <b>SV et Autres</b> | <b>Autres</b> |
|---|-----------|---------------------|---------------|
| <b>Niveau de contrôle</b>   |           |                     |               |
| Fermes  | 5         | 5                   | 0             |
| Commercialisation   | 3         | 3                   | 4             |
| Abattage  | 2         | 6                   | 1             |
| Transformation  | 1         | 6                   | 3             |
| Distribution  | 1         | 5                   | 4             |
| Protection des consommateurs  | 1         | 2                   | 2             |

Huit (8) sur dix (10) EM ont signalé l'implication des SV dans le contrôle l'abattage des animaux. L'implication des SV seuls dans la réglementation du transformation, de la distribution, et de la protection des consommateurs a été limitée (rapporté par un sur dix EM).

### **II. 1.2.3 Formulation des politiques et organismes de contrôle**

#### **II. 1.2.3.1 Formulation des politiques**

Les EM ont indiqué que les Services vétérinaires avaient pour mission la formulation des politiques et règlements régissant le contrôle des viandes et produits carnés. Dans deux (2) des dix (10) EM la responsabilité a été réalisée uniquement par les SV. Tandis que dans sept (7) des dix (10) EM, la responsabilité a été réalisée par les SV (Services vétérinaires) en collaboration avec d'autres ministères. Entre autres missions, figure l'inspection des établissements d'abattage où dans deux (2) des dix (10) EM, il était effectué par les SV seuls et dans sept (7) des dix (10) EM, il a été réalisé par les SV en collaboration avec d'autres ministères. Dans cinq (5) des dix (10) EM la réglementation de l'exportation et l'importation ainsi que la formation des inspecteurs des viandes ont été effectuées par les SV seuls comme indique le tableau III.

**Tableau III:** Responsabilités du contrôle officiel vétérinaire dans la filière viande au niveau des Etats membres

| N° | Responsabilités   | SV                                       | SV et Autres                         | Autres               | RAS (rien à signaler)          |
|----|---|--|--------------------------------------|----------------------|--------------------------------|
| 1  | Formulation des politiques et législation                   | Mad, Moz                                 | Mal, Leso, Zim, Tan, Zam, Mau, Bots  | 0                    | Swaz                           |
| 2  | Enregistrement et inspection des établissements d'abattage  | Mad, Moz                                 | Mal, Leso, Tan, Zam, Mau, Bots, Swaz | Zim                  | 0                              |
| 3  | Etablissement et application des normes                     | Moz, Mad,                                | Mal, Leso, Zim                       | Zam, Tan             | Mau, Swaz, Bots                |
| 4  | Inspection, enregistrement et certification du personnel    | Mau, Moz                                 | Tan, Mal, Leso, Bots, Mad            | Swaz, Zim, Zam       | 0                              |
| 5  | Contrôle des importations / exportations                    | Mad, Swaz, Mau, Bots, Moz                | Tan, Mal, Leso, Zim, Zam             | 0                    | 0                              |
| 6  | Formation des inspecteurs                                   | Zim, Zam, Mal, Bots, Mad                 | Leso, Tan, Mau                       | 0                    | Swaz, Moz                      |
| 7  | Règlementation du transport                                 | Moz, Mad                                 | Mau, Leso, Mal, Zim, Bots            | Zam                  | Swaz, Tan                      |
| 8  | Traçabilité   | Tan, Moz, Zim, Mau, Swaz, Bots, Mal, Mad | Leso, Zam                            | 0                    | 0                              |
| 9  | Contrôle de la qualité microbiologique                      | Moz, Swaz, Bots, Mal, Mau                | Leso, Mad, Tan, Zam                  | Zim                  | 0                              |
| 10 | Surveillance des résidus des médicaments vétérinaires       | Bots, Mal, Moz, Swaz, Tan                | Moz, Zim                             | 0                    | Leso, Zam, Mad                 |
| 11 | Contrôle des maladies d'origine alimentaire et des zoonoses | Mau                                      | Bots, Leso, Mad, Tan, Zim            | Mal                  | Zam, Moz, Swaz                 |
| 12 | Sensibilisation et éducation des consommateurs              | Mau                                      | Leso, Mad, Mal, Tan                  | Zam, Zim, Moz        | Swaz, Bots                     |
| 13 | Diffusion de l'information                                  | 0  | Leso, Tan, Mad, Zim, Mal             | Moz                  | Swaz, Zam, Mau, Bots           |
| 14 | Promotion du marketing                                      | Mau                                      | Tan, Zim                             | Bots, Leso, Mal, Moz | Swaz, Zam, Mad                 |
| 15 | Recherche et développement                                  | Bots, Mad, Moz                           | Zim                                  | Mal                  | Leso, Zam, Swaz, Tan, Mau, Zam |

*Légende:* code des pays à trois ou quatre lettres(anglais)

Les services vétérinaires seuls jouent le rôle principal dans le contrôle des résidus de médicaments vétérinaires, cinq (5) sur dix (10) EM et la traçabilité huit (8) sur dix (10) EM comme indiqué dans le tableau III.

Sur la base des réponses, il était clair qu'un certain nombre de responsabilités sont partagées entre les ministères, cependant lors des visites dans les pays il a été souligné que la coordination interministérielle était soit faible, inexistante ou limitée (Malawi et Zambie).

#### ***II. 1.2.3.2 Organismes de contrôle et normalisation***

Le Conseil national de contrôle des aliments (The National Food Control Board) et l'Autorité de contrôle des aliments et drogues (Food and Drugs Control Authority (TFDA) ) ont été signalés être chargé de réglementer et de coordonner les activités de SSA au Botswana et en Tanzanie respectivement. Le conseil national de contrôle alimentaire au Botswana a été établi en conformité avec la loi sur le contrôle des aliments de 1993 (the Food Control Act of 1993), tandis que le TFDA a été formé sous la loi de 2003 des aliments, médicaments et cosmétiques de Tanzanie. (The Tanzania Food, Drugs and Cosmetics Act of 2003).

Les organismes de normalisation ont été signalés en Tanzanie (Tanzania Bureau of Standards), au Malawi (Malawi Bureau of Standards), au Botswana (Botswana Bureau of Standards), et en Zambie (Botswana Bureau of Standards).

### **II. 1.3 Politiques nationales de sécurité sanitaire des aliments**

Les politiques alimentaires nationales sont des piliers nécessaires et importants pour orienter la réglementation et la gestion efficace de la sécurité sanitaire des aliments. L'étude a montré que des EM de la SADC, seulement deux (2) EM sur dix (10) à savoir le Malawi et la Tanzanie avaient des politiques nationales spécifiques de SSA qui font une référence spécifique au sous-secteur viande.

Les représentants des EM visités ont souligné la nécessité d'établir des politiques nationales de SSA qui énoncent clairement les rôles et responsabilités des ministères dans le contrôle des viandes et produits carnés.

#### **II. 1.3.1 Politiques nationales au Malawi**

Le document de politiques d'élevage pour le Malawi avait l'objectif global de sauvegarder la population contre les maladies zoonotiques et alimentaire d'origine animale. Il précise les objectifs du gouvernement à assurer la sécurité et à créer la confiance aux consommateurs dans les produits alimentaires d'origine animale (viande, lait et œufs). De plus, assurer la sécurité du personnel à haut risque en les protégeant contre les principales maladies zoonotiques comme la rage, la tuberculose bovine et la brucellose. En outre, un document de politique en santé de l'environnement était en train d'être finalisé. Il comprend des aspects sur les intoxications alimentaires et les maladies d'origine alimentaire.

### **II. 1.3.2 Politiques nationales en Tanzanie**

En Tanzanie, une politique alimentaire nationale de la SSA avait été élaborée et des réunions consultatives avec les différents intervenants ont été planifiées. La politique vise à sauvegarder la santé publique contre les dangers résultants de la consommation d'aliments dangereux. Elle décrit les responsabilités des divers intervenants dans la chaîne alimentaire y compris la filière viande.

### **II.1.4 Cadre législatif pour les viandes et produits carnés**

Dans tous les EM, les rôles et les responsabilités institutionnelles pour le contrôle des viandes et produits carnés ont été identifiées dans les dispositions juridiques régissant la sécurité et la qualité des viandes et produits carnés.

Toutefois, l'évaluation a révélé les lacunes suivantes dans la législation:

✓ Les rôles et responsabilités étaient souvent fragmentés entre un certain nombre de ministères gouvernementaux et les autorités (police).

✓ Dans certains EM, la législation est très ancienne par exemple la Loi sur les maladies animales, 1925 dans la législation de l'Iles Maurice. Certaines révisions des lois sont nécessaires pour la protection des animaux et les exigences en matière de SPV. Au Malawi, par exemple, certaines Lois, telles que la Loi sur le contrôle des maladies animales, 1966; l'abattage des bovins Loi 50:04 Cap ont été examinés afin d'inclure les exigences sur le bien-être animal ainsi que la reconnaissance de l'abattage des autres espèces animales.

### **II.1.5 Inspection, certification ou licence**

La plupart des EM neuf (9) sur dix (10) ont confirmé que l'inspection des viandes est une responsabilité juridique de l'Autorité vétérinaire (autorité compétente) agissant seul ou en collaboration avec d'autres départements. Certaines variations existent entre les EM, par exemple en Zambie les responsabilités de l'inspection des viandes étaient sous le ministère de la santé publique tel que prévu par la Loi sur la santé publique, 1995.

Le ministère de la santé publique (Zambie) qui est l'autorité compétente, est chargé de nommer et délivrer des licences au personnel chargé de l'inspection de la viande.

Tous les dix (10) EM ont confirmé l'existence d'un système de certification ou d'octroi de licences pour l'abattage des animaux et les établissements de transformation de la viande comme décrit dans la législation. En outre, dans trois (3) des dix (10) EM (Botswana, Malawi, Zambie) il y avait un protocole standard pour l'évaluation de la conformité avec la licence (approbation des exigences, suspension ou de retrait de la licence de toutes les catégories d'installations d'abattage).

Les systèmes de catégorisation pour les établissements d'abattage ont été principalement basés soit sur le débit d'abattage (faible, moyen et élevé) ou fondés

sur des considérations fonctionnelles (abattage pour exportation, abattage municipaux, abattage en plein air).

Dans tous les EM, il y avait des différences entre les abattoirs d'exportations (BMC au Botswana- Lobatse et Francistown export abattoirs - et Zambeef en Zambie) et les abattoirs municipaux (Malawi et Zambie) en ce qui concerne : les normes, la gestion, les systèmes de collecte et d'enregistrement d'informations. Les abattoirs d'exportation ont été dans la plupart des cas dotés d'un personnel suffisamment qualifié et expérimenté et les pratiques d'inspection de la viande et l'hygiène générale ont été efficace et fondées sur le risque. Ce n'était pas le cas dans les abattoirs municipaux et abattages en plein air où les pratiques d'inspection des viandes ont été moins efficaces et les normes d'hygiène ont tendance à être plus moindre. Les systèmes d'information des abattoirs orientés vers l'exportation ((Botswana Meat Commission) BMC au Botswana et Zambeef en Zambie) étaient en place et fonctionnent efficacement, mais ce n'était pas le cas en ce qui concerne les abattoirs municipaux (Malawi et Zambie).

Les chevauchements dans les responsabilités ont été observés dans différents ministères du gouvernement; par exemple au moins deux services à savoir les services vétérinaires et la santé publique sont responsables de l'inspection des viandes dans certains cas. La coordination entre les ministères a été par exemple limitée ou inexistante en Zambie.

Tous les EM ont indiqué des insuffisances dans les niveaux de dotation pour leur permettre d'effectuer un suivi et une surveillance efficaces.

### **II.1.6 Laboratoires d'analyse et de diagnostic**

L'efficacité de diagnostic et d'analyse des laboratoires de SSA sont d'une importance capitale pour les animaux, la surveillance des maladies zoonotiques et d'origine alimentaire et sont essentiels pour le contrôle et l'application efficaces de la législation relative au contrôle des viandes et produits carnés. L'évaluation a indiqué la disponibilité de laboratoires vétérinaires nationaux avec variables niveaux de détection, de capacités d'analyse et de diagnostic de la viande et produits carnés en ce qui concerne l'analyse de la qualité. Quatre laboratoires dont un dans chacun des quatre (4) EM (National Veterinary Research Institute - Zambie, Botswana National Veterinary Laboratory (BVL), Central Veterinary Laboratory - Zimbabwe, Central Veterinary Laboratory - Tanzanie) ont été signalés comme ayant des compétences dans les analyses microbiologiques et ou l'analyse chimique. Le Botswana National Veterinary Laboratory (BVL) est le seul laboratoire qui a été accrédité ISO 17025 pour la réalisation du contrôle de la qualité des viandes et des produits carnés. La plupart des laboratoires souffrent de: l'insuffisance des techniciens formés, manque d'équipement et d'entretien, manque des fonds. L'exception a été le laboratoire d'hygiène alimentaire du Botswana qui était bien équipé. De plus, il avait suffisamment le personnel qualifié et était bien entretenu.

## **II.2 DISCUSSION**

### **II.2.1 Institutions mises en place pour la réglementation des viandes et produits carnés ainsi que leurs rôles**

✓ Dans presque tous les EM de la SADC, les responsabilités de réglementation des viandes et produits carnés, se font par le département des services vétérinaires, en collaboration avec d'autres ministères. En effet, la réglementation des viandes est une question multisectorielle dans certains pays (FAO, 2005). Par contre, la Direction des Services Vétérinaires (Direction de l'Élevage) est la seule autorité responsable du contrôle dans les EM de l'UEMOA (SEYDI, 2003). Mais le cas exceptionnel est celui de la Zambie, où le contrôle des viandes est sous la responsabilité du Ministère de la santé publique.

✓ Les organismes nationaux de contrôle alimentaire existent seulement dans deux (2) EM (Botswana et Tanzanie). Pourtant, les directives régionales de la SADC mettent l'accent sur la création d'organes nationaux de coordination par EM (SADC, 2010).

Les organismes de normalisation existent seulement en Tanzanie et au Malawi. Dans l'UEMOA par contre, plusieurs pays (Bénin, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo) ont créé des organismes de normalisation (SEYDI, 2003). Cependant, ces autorités ne participent pas souvent activement à l'établissement de normes alimentaires nationales dans l'UEMOA et dans la SADC. Les raisons sont les difficultés classiques que connaissent les administrations (logistiques et équipements, manque de personnel (SEYDI, 2003; FAO, 2005).

✓ Les écarts observés sur le plan institutionnel étaient liés à l'absence ou à la coordination limitée entre les ministères, dans les cas où les responsabilités étaient partagées entre plusieurs ministères. Pourtant, un mécanisme de coordination correctement mis en place et viable avec des responsabilités bien définies pour chaque organisme, est essentiel pour la SSA (FAO, 2005).

En effet, dans les pays de l'UEMOA, il ne se pose pas assez le problème de coordination entre plusieurs ministères ou départements en matière de contrôle des viandes car uniquement réservé aux services vétérinaires (SEYDI, 2003).

### **II.2.2 Politiques nationales de sécurité sanitaire des aliments**

Les atouts observés en matière de politiques nationales de SSA, incluent des politiques nationales de SSA, dans au moins deux (2) EM (le Malawi et la Tanzanie). De plus, la volonté apparente des EM de formuler des politiques de SSA, a été clairement démontrée lors des discussions avec les responsables des EM. Au niveau régional, les efforts ont été faits pour formuler les lignes directrices de la SADC pour la régulation régionale de la SSA, que les EM peuvent adapter lors de l'élaboration de leurs politiques nationales de SSA (SADC, 2010). Ces mêmes efforts sont en cours dans l'UEMOA pour la régulation de la SSA (UEMOA 2007).

Pour les écarts, la plupart des EM de la SADC n'ont pas de politiques nationales de SSA, qui identifient clairement les rôles et les responsabilités des organismes de réglementation officielle, et les autres parties prenantes. Pourtant, les politiques nationales cohérentes en matière de sécurité sanitaire des aliments, sont le fondement de systèmes efficaces de sécurité sanitaire des aliments (FAO, 2005).

### **II.2.3 Cadre législatif pour les viandes et produits carnés**

La principale force du cadre législatif pour les viandes et produits carnés, est le fait que tous les EM de la SADC ont adopté des lois réglementant les viandes et produits carnés. Cependant, la législation est fragmentée et il en résulte des chevauchements et dans certains cas elle est dépassée. Elle ne prend pas en compte les nouveaux enjeux de santé publique et n'est pas conforme aux directives de la FAO/OMS de 2003. La situation est semblable dans les pays de l'UEMOA où la loi alimentaire fondamentale la plus connue est celle du 1er août 1905 de la France, sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées et des produits agricoles. Nombre de pays (Benin, Côte d'Ivoire, Sénégal) l'ont adaptée à leurs besoins, s'ils ne l'ont pas héritée sans modification après les indépendances (SEYDI, 2003).

### **II.2.4 Inspection, certification ou licence**

Les Atouts observés en ce qui concerne l'inspection ou la certification sont:

- ✓ La présence des règlements couvrant les viandes et les inspections d'installations d'abattage, de certification et d'octroi de licences;
- ✓ L'existence des autorités compétentes - Services vétérinaires et services de santé publique;

Cependant, les services nationaux d'inspection alimentaire sont souvent situés dans les capitales ou les grandes villes et contrôlent uniquement les viandes destinées à l'exportation. De plus, ils n'exercent que peu ou pas du tout de contrôle dans les petites villes et les zones rurales. Cette dernière situation est d'ailleurs décrite dans le rapport de la FAO (2005) et l'étude de Seydi (2003) le mentionne également dans les EM de l'UEMOA. Cependant, c'est au stade de la distribution des viandes dans l'UEMOA, que le contrôle est trop irrégulier en raison du faible nombre d'agents et des difficultés à couvrir tous les points de vente (SEYDI., 2003).

Une autre faiblesse est caractérisée par le manque de réglementation cohérente, sur le contrôle de la viande et des produits carnés dans certains EM de la SADC. Comme par exemple, l'absence de protocoles standards et le chevauchement des rôles entre les services de santé vétérinaire et santé publique. L'inspection ou la certification est réglementée par les services vétérinaires et autres services dans la plupart des EM de la SADC avec la Zambie comme grande exception (uniquement Santé publique). Cette situation n'est pas la même dans l'UEMOA où, l'inspection ou la certification des viandes est uniquement la responsabilité de la Direction services vétérinaires (Direction de l'élevage) (SEYDI, 2003).

De plus, tous les EM de la SADC ont indiqué des insuffisances dans les niveaux de dotation pour leur permettre d'effectuer un suivi et une surveillance efficaces. Cette situation était la même dans certains pays de l'UEMOA (SEYDI, 2003).

### **II.2.5 Laboratoires d'analyse et de diagnostic**

La principale force est que les laboratoires nationaux sont des lieux où l'expérience peut être partagée ou construite. Néanmoins, Il y a un manque général de capacités de laboratoire d'analyse ou d'essais pour la viande et produits carnés dans la plupart des EM de la SADC. Il y a également un manque de personnel de laboratoire qualifié. Le financement ou budget pour le maintien des activités de laboratoire a été dans la plupart des cas insuffisant ou inexistant. Ces problèmes que connaissent les laboratoires de la SADC sont plus ou moins les mêmes que dans les autres régions de l'Afrique et de l'UEMOA (FAO, 2005; SEYDI, 2003).

Le Botswana National Veterinary Laboratory (BVL) est le seul laboratoire accrédité ISO 17025 et bien équipé en termes de capacités d'analyse alors que certains pays ne possèdent même pas de laboratoire. Cette situation est en partie dû au fait que le Botswana est un pays exportateur des viandes (FAO, 2000). Par contre, dans l'UEMOA, il existe plusieurs laboratoires dans les EM dont certains sont accrédités. Les laboratoires de la SADC comme de l'UEMOA n'appliquent pas toujours les normes internationalement reconnues (SEYDI, 2003). De plus, le laboratoire d'hygiène alimentaire de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaire (EISMV) et certains laboratoires d'auto-contrôle sont membres du Réseau d'Analyses et d'Echanges en Microbiologie des Aliments (RAEMA) réseau français basé à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'ALFORT (SEYDI, 2003). Le réseau d'échange des résultats d'analyses entre laboratoires est peu fonctionnel dans la SADC mais il existe néanmoins le sous-comité des laboratoires de la SADC.

## **II.3 RECOMMANDATIONS**

### **II.3.1 Institutions mises en place pour la réglementation des viandes et produits carnés**

Les EM devraient envisager de créer un corps national de coordination de sécurité sanitaire des aliments, conformément aux recommandations des lignes directrices de la SADC et de la FAO. Le corps national de SSA devrait être responsable de la coordination des activités de réglementation des aliments et faciliter le partage d'informations. Les membres de l'organe de coordination devraient être établis par les ministères concernés et autres institutions chargées de la SSA. Les structures impliquées dans le contrôle devraient participer activement à l'établissement de

normes alimentaires nationales. Les EM devraient établir les organismes nationaux de normalisation et leur fournir les moyens de travail (logistiques, personnel).

## **II. 3.2 Politiques nationales de sécurité sanitaire des aliments**

Les EM devraient élaborer et appliquer des politiques nationales de sécurité alimentaire, qui devraient entre autres définir, les rôles et les responsabilités des différents ministères qui sont impliqués dans la régulation officielle des aliments, y compris viandes et produits carnés. En outre, les politiques devraient également définir les mécanismes et les modalités de partage de l'information et la communication entre les différents ministères et autres intervenants.

### **II.3.3 Cadre législatif pour les viandes et produits carnés**

Les EM devraient examiner et si nécessaire mettre à jour, la législation pertinente et le cadre législatif relatif à des contrôles vétérinaires officiels des viandes et produits carnés.

À l'appui du programme d'harmonisation, les EM devraient élaborer un modèle standardisé de Loi et des directives appropriées sur la législation, pour les contrôles officiels vétérinaires des viandes et produits carnés, qui sont compatibles avec les directives de la SADC pour la réglementation de la SSA et d'autres documents d'orientation pertinents, et les directives internationales dont la FAO, l'OIE et les directives du Codex.

### **II. 3.4 Inspection, certification ou licence**

Les EM devraient renforcer la certification et/ou le système de licences pour l'abattage des animaux et les établissements de transformation de la viande, comme décrit dans leurs législations désignées.

À l'appui du programme d'harmonisation, les EM devraient adopter et mettre en œuvre le module « Abattoir » du système de gestion du bétail (LIMS), comme un outil pour soutenir la surveillance des maladies zoonotiques et animales. De même, il permet d'améliorer la qualité des résultats de l'inspection et du contrôle officiel vétérinaire, au niveau national et régional. Les EM devraient s'efforcer à réduire les écarts en matière d'inspection entre les abattoirs d'exportation et les abattoirs pour la consommation locale.

### **II. 3.5 Laboratoires d'analyse et de diagnostic**

Un programme régional visant à renforcer les capacités des laboratoires nationaux, pour réaliser la surveillance des maladies animales, et l'analyse des viandes et produits carnés devrait être développé et mis en œuvre. Les EM devraient avoir une politique de valorisation et de financement des laboratoires. Le réseau des laboratoires de la SADC doit servir de plateforme d'échange pour le partage efficace de l'information avec d'autres pays sur les exportations et importations

des viandes qui sont refusées (qualité ou salubrité). Un accent doit être également mis sur l'accréditation des laboratoires de la région.

### **II. 3.6 Formation**

Le programme de formation professionnel et universitaire d'inspection des viandes, devrait être revu et harmonisé dans la région de la SADC, pour assurer les normes d'inspection communes.

Un programme régional SPV de Développement Professionnel Continu (DPC), devrait être élaboré et mis en œuvre pour soutenir la formation continue et le développement des capacités des vétérinaires, des para-vétérinaires et autres professionnels travaillant dans le domaine de la SPV, y compris le sous-secteur viande.

### **II. 3.7 Sensibilisation et information**

Les EM sont encouragés à soutenir le renforcement des liens et des réseaux, entre les intervenants le long de la chaîne de valeur de la viande; en tant que partenaires clés dans la réalisation de l'objectif commun de santé publique.

Le sous-comité VPH et FS, devrait élaborer une stratégie de plaidoyer pour promouvoir la contribution de la SPV à la SSA, la santé publique et le commerce. Cela devrait inclure une sensibilisation du public avec un programme sur la sécurité et la qualité des aliments d'origine animale. Les EM devraient suivre les Directives Codex concernant les échanges d'informations dans les situations d'urgence en matière de contrôle alimentaire (CAC/GL 19-1995, Rév. 1-2004) (**CODEX ALIMENTARIUS, 2005**).

## CONCLUSION

En définitive, l'évaluation du contrôle officiel vétérinaire des viandes et produits carnés dans les quinze (15) EM la SADC invités a vu la participation de dix (10) EM (Botswana, Lesotho, Madagascar, Malawi, Iles Maurice, Mozambique, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe).

L'étude a confirmé l'existence du cadre institutionnel et juridique nécessaire pour le contrôle officiel vétérinaire dans tous les EM, mais avec des capacités variées et des compétences diverses.

Les fonctions de SPV ont été dans la plupart des cas, placées à l'intérieur des SV dans le ministère en charge de l'élevage et leurs rôles inclus : la réglementation des viandes et produits carnés, le contrôle vétérinaire, l'exécution de la réglementation, l'inspection du personnel, la certification de l'abattoir, le contrôle à l'exportation et importation, la formation des inspecteurs et la mise en œuvre des systèmes de traçabilité.

Deux(2) des dix(10) EM (Tanzanie et Malawi) avaient des politiques particulières, pour le contrôle officiel des viandes et produits carnés. L'absence de politiques claires, qui définissent les rôles et les responsabilités des divers intervenants a été observée comme une entrave au partage de l'information et de la réglementation en vigueur.

Tous les EM disposaient d'une législation, prévoyant la réglementation des viandes et produits carnés. Toutefois, la législation dans certains EM (Ile Maurice, Malawi) était très vieille et ne prenait pas en compte les enjeux d'importance en SPV, les développements scientifiques récents ou la nécessité de lutter contre les maladies émergentes.

L'étude a révélé des défis et lacunes dans la mise en œuvre des politiques et dans l'application de la législation. L'évaluation a également noté : l'absence de laboratoires bien équipés (dans tous les EM, sauf au Botswana), la pénurie de personnel qualifié, le manque de fonds pour l'entretien et la maintenance de laboratoire (tous les EM, sauf au Botswana). Quatre laboratoires dont un dans chacun des quatre (4) EM (National Veterinary Research Institute - Zambie, Botswana National Veterinary Laboratory, Central Veterinary Laboratory - Zimbabwe, Central Veterinary Laboratory -Tanzanie) ont été signalés comme ayant des compétences dans les analyses microbiologiques et ou l'analyse chimique.

Le Botswana National Veterinary Laboratory (BVL) est le seul laboratoire qui a été accrédité ISO 17025, pour le contrôle qualité des viandes et des produits carnés.

Tous les EM dix (10) ont confirmé l'existence d'un système de certification ou d'octroi de licences, pour l'abattage des animaux et les établissements de transformation de la viande comme décrit dans la législation.

Il a été noté que les systèmes de collecte et d'enregistrement d'informations, ainsi que les rapports différaient des EM. Les systèmes d'information des abattoirs orientés vers l'exportation ((Botswana Meat Commission) BMC au Botswana et Zambeef en Zambie) étaient en place et fonctionnent efficacement, mais ce n'était pas le cas en ce qui concerne les abattoirs municipaux (Malawi et Zambie). Ce genre d'étude devrait être réalisé dans d'autres pays de l'Afrique pour l'amélioration de la sécurité alimentaire.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### BIBLIOGRAPHIE:

1. **CREYSSEL P. et SOROSTE A., 1994** : Normalisation et Qualité en agro-alimentaires (253-262) *In* : Qualité des produits alimentaires: Politique, incitations, gestion et contrôle.- Paris : Ed. Lavoisier Tec et Doc.
2. **DIAGNE M., 2002**: Les aspects juridiques et administratifs du contrôle des denrées alimentaires au Sénégal. Projet TCP/RAF/O175(T) : Renforcement des capacités nationales pour le contrôle alimentaire.- Rome: FAO.- 47 p.
3. **GBOUGUI KORE G. ; TKACZUK MOQUAY V. et TULASNE J.J., 2000**: Rapport de réunion : Assemblée générale de lancement du réseau de laboratoires d'hygiène alimentaire d'Afrique de l'Ouest et Centrale -Atelier Métrologie. 21-22 mars 2000 - EISMV-DAKAR (Sénégal) Rapport n° 18-2000.- Montpellier: CIRAD-EMVT.- 332 p.
4. **GUEYE KEBE C., 2002** : Evaluation des capacités nationales en contrôle zoosanitaire au Sénégal. Projet TCP/RAF/O175(T) : Renforcement des capacités nationales pour le contrôle alimentaire.- Rome: FAO.- 30p.
5. **NDIR B., 2002**: Les moyens d'analyses en laboratoire pour la sécurité sanitaire des aliments au Sénégal. Projet TCP/RAF/O175(T): Renforcement des capacités nationales pour le contrôle alimentaire.- Rome: FAO.- 34 p.
6. **SEYDI Mg., 2000**: Sécurité Sanitaire des produits alimentaires au Sénégal. in Enjeux, perspectives et collaboration entre secteurs privé et public, et organisation internationale- Rapport de l'Atelier sur la sécurité sanitaire des aliments en Afrique.- Rome: FAO.- 90 p.
7. **SEYDI Mg., 2003**: Problématique de la sécurité sanitaire des aliments dans les pays francophones au Sud du Sahara. *RASPA*, 1(2):86-94
8. **SOROSTE A., 1987**: Comment garantir la qualité en agro-alimentaire.- Paris: Ed. AFNOR et Lamy S.A.-168 p.
9. **UEMOA, 2002** : Programme pour la mise en place d'un système d'accréditation de normalisation et de promotion de la qualité au sein de l'UEMOA. Commission d'harmonisation des méthodes d'analyse des produits alimentaires – Action 1.5 du DP n° 2/DEL/2003. Procès-verbal de la 3e réunion tenue à Ouagadougou/Burkina Faso du 20 au 22 octobre 2003.- Ouagadougou : UEMOA/Programme-Qualité.- 72 p.

## **WEBOGRAPHIE:**

- 10. AIMS, 2008:** Agricultural Information Management System (AIMS). [En ligne], accès internet: <http://aims.sadc.int/livestock> (consulté le 22 décembre 2011).
- 11. CODEX ALIMENTARIUS, 2005 :** Principes et directives pour l'échange d'informations dans les situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments (CAC/GL 19-1995, Rév. 1-2004). [En ligne], accès internet: <http://www.fao.org/docrep/008/y6396f/y6396f00.htm> (consulté le 22 décembre 2011).
- 12. DGROUPE, 2011 :** Groups SADC Agricultural Information Management System. [En ligne], accès internet: <http://dgroups.org/Community.aspx?c=5c4d31b4-b211-43cf-b7e3-06d574cae60b> (consulté le 22 décembre 2011).
- 13. DIGITALCONGO, 2009 :** 29<sup>ème</sup> Sommet des 15 Etats membres de la Communauté de développement pour l'Afrique australe. [En ligne], accès internet: <http://www.digitalcongo.net/article/60866> (consulté le 22 décembre 2011).
- 14. FAO, 1996:** Rome Declaration on World Food Security and World Food Summit Plan of Action. World Food Summit 13-17 November 1996. Rome. [En ligne], accès internet: <http://www.fao.org/DOCREP/003/W3548F/W3548F00.HTM#annex5> (consulté le 22 décembre 2011).
- 15. FAO, 2000 :** L'agriculture, le commerce et la sécurité alimentaire : questions et alternatives concernant les négociations de l'OMC dans la perspective des pays en développement. [En ligne], accès internet: <http://www.fao.org/docrep/003/x8731f/x8731f04.htm>. (Consulté le 22 décembre 2011).
- 16. FAO, 2005:** Forum régional de la FAO / OMS pour l'Afrique sur la sécurité sanitaire des aliments tenue à Harare, Zimbabwe : Les systèmes nationaux de sécurité sanitaire des aliments en Afrique - Analyse de la situation. CAF 05/2. Harare (Zimbabwe), 3-6 octobre. [En ligne], accès internet: <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/010/j6122f.pdf> (consulté le 22 décembre 2011).
- 17. FAO, 2007 :** Renforcement des systèmes nationaux de contrôle alimentaire : Guide d'évaluation rapide des besoins en renforcement des capacités. [En ligne], accès internet: <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/010/a1142f/a1142f00.pdf> (consulté le 22 décembre 2011).

- 18. FAO/OMS, 2003 :** Garantir la sécurité sanitaire et la qualité des aliments. Directives pour le renforcement des systèmes nationaux de contrôle alimentaire. Étude FAO: Alimentation et nutrition N° 76. . [En ligne], accès internet: <http://www.fao.org/docrep/006/y8705f/y8705f00.htm> (consulté le 22 décembre 2011).
- 19. OMS, 2011:** Santé infantile. [En ligne], accès internet: <http://www.afro.who.int/en/clusters-a-programmes/frh/child-and-adolescent-health/programme-components/child-health.html> (consulté le 22 décembre 2011).
- 20. SADC, 2010:** Regional Guidelines for the Regulation of Food Safety Project No. 9 ACP SAD 13. [En ligne], accès internet: <http://www.sadc.int/fanr/crops/fscbrc/documents/Legislation%20Harmonisation%20Workshop%20%28October%202009%29/FINAL%20SADC%20FOOD%20SAFETY%20REGULATION%20GIUDELINES%20eng.pdf> (consulté le 22 décembre 2011).
- 21. SADC, 2011:** Southern African Development Community. [En ligne], accès internet: <http://www.sadc.int/english/about-sadc/> (consulté le 22 décembre 2011).
- 22. UEMOA, 2007:** Règlement N° 007/2007/CM/UEMOA relatif à la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments dans l'UEMOA. [En ligne], accès internet: [http://www.uemoa.int/Documents/Actes/Reglement\\_07\\_relatif\\_e\\_la\\_securite\\_sanitaire.pdf](http://www.uemoa.int/Documents/Actes/Reglement_07_relatif_e_la_securite_sanitaire.pdf). (consulté le 22 décembre 2011).

# ANNEXE : Questionnaire sur l'évaluation du contrôle officiel vétérinaire des viandes et produits carnés dans la SADC

## Identification:

Nom.....poste:.....  
Employeur: .....Adresse.....  
Téléphone:.....Fax:.....Email:.....  
Pays membre.....Date ..... 2011 N° .....

## Introduction

L'objectif général de cette étude est d'évaluer le contrôle officiel vétérinaire des viandes et produits carnés dans la SADC (Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe) avec la coordination du Sous comité de Santé Publique Vétérinaire et SSA « the Veterinary Public Health and Food Safety sub committee » (VPH-FS) du Comité technique du bétail « Livestock Technical Committee » (LTC) de la SADC.

Vous êtes prié(e)s de répondre avec des informations pertinentes sur ce questionnaire. Les informations supplémentaires peuvent être envoyées par téléphone ou autres moyens de communication. Merci pour votre coopération et contribution pour l'amélioration de la SPV et SSA dans la SADC.

## SECTION A: POLITIQUES, REGLEMENTATION, CADRE LEGISLATIF

1. L'Etat Membre a t il une politique spécifique de contrôle de la sécurité et qualité des viande le long de la filière viande?  
i=oui  ii= Pas de politique spécifique  iii.Autres .....

Si oui décrire brièvement:..... Citer la réglementation applicable à la sécurité et qualité des viandes sur toutes les étapes de la filière viande et l'institution responsable de la mise en œuvre (**voir tableau**).

2. Est-ce que le pays met en œuvre un système de classification pour les abattoirs et établissements d'abattage? i=Oui  ii=Non   
Si Oui, quel est le repère? (**voir tableau**).

3. Si votre choix est 4, faites une description  
.....

4. Donner le nombre et la qualification des vétérinaires inspecteurs de viandes, les paras vétérinaires et autres impliqués dans le contrôle officiel vétérinaire

5. Évaluer la pertinence de la dotation, les ressources et installations pour la mise en œuvre des contrôles officiels vétérinaires? (**voir tableau**).

- a) Informations supplémentaires sur les ressources humaines et financières.  
.....

Proposer un organigramme de la filière viande dans le pays (voir ex Fig 1)

6. Y a-t-il une différence sur l'application du contrôle officiel vétérinaire pour les viandes et produits carnés pour exportation et consommation domestique?  
i=Oui  ii= Non

Si oui spécifier la différence.....

7. Existe-t-il des normes pour les viandes et produits carnés?  
i=Oui  ii=Non

8. Les normes sont elles harmonisés avec les guides internationaux?  
i=Oui  ii=Non

## SECTION B: Gestion du contrôle officiel vétérinaire des viandes et produits carnés

9. Comment est organisé le système national de contrôle?

- i. Département centralisé/ agence publique
- ii. Plusieurs agences publiques
- iii. Département centralisé /agence et autorités locales décentralisées
- iv. Autres (décrire)

10. Donner une brève description de votre choix en 11: .....

11. **Responsabilité:** Identifier le ministère/département/agences qui est responsable de la Réglementation de la SSA et qualité des viandes et produits carnés sur la chaîne de valeur viande. Spécifier leurs rôles et responsabilités? (**voir tableau**).

12. Y a-t-il une institution privée ou une agence impliqué dans le contrôle des viandes ? i.= Oui  ii.=Non

Si oui, détailler

i..... ii..... iii..... iv.....v.....

13. Existe-t-il un mécanisme de coordination pour les départements/agences/autorités impliqués dans la réglementation des viandes?

i=Oui  ii=Non

If Oui, comment?

- i Une seule autorité  ii Comité multisectoriel  iii Groupe de travail interministériel
- iv Equipe Ad-hoc établi pendant les urgences  v Limité ou sans coordination
- vi Autres (spécifier).....

Y a-t-il une initiative en cours pour le contrôle officiel vétérinaire pour les viandes et produits carnés? i= Oui  ii=Non

a) si oui, élaborer :i..... ii..... iii..... iv.....

b) indiquer la source de financement.....

c) Institutions/Départements en collaboration

i..... ii..... iii..... iv.....

## SECTION C: LICENCE, INSPECTION ET CERTIFICATION

14. Le pays a-t-il un système de licence ou de validation pour l'abattage et les établissements d'abattage?

i=Oui  ii=Non

Si oui, sur la base de quelle loi un établissement peu bénéficier, être suspendu, révoqué ?  
Élaborer.....

Quelle catégorie d'abattoir nécessite une licence ? (**voir tableau**).

15. **Evaluation du respect et détermination de la validation, licence ou enregistrement:** Y a-t-il un protocole standard ou un guide pour évaluer la conformité pour établir les licences? i=Oui  ii=Non

16. Y a t il des différences dans l'application de la validation des systèmes de licences dans les catégories? i=Oui  ii=Non  Si Oui, Quelles sont les grandes différences?

17. Tracer un organigramme montrant l'organisation institutionnelle du contrôle officiel des viandes (incluant inspection et certification) à tous les stages de la filière (ex en fig 2.).

## SECTION D: LABORATOIRES DE DIAGNOSTIC

18. Est-ce que les laboratoires font le contrôle qualité des viandes et produits carnés?

\*Si oui, si oui indiquer le standard d'accréditation du laboratoire.

Y a t il une norme pour l'analyse microbiologique pour les viandes?

i=Oui

ii=Non

## **Evaluation du contrôle officiel vétérinaire des viandes et produits carnés dans les pays membres de la SADC (Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe)**

### **RESUME**

L'évaluation du contrôle officiel vétérinaire des viandes et produits carnés dans les quinze (15) EM de la SADC invités à participer à l'enquête a relevé la participation de 10 EM (Botswana, Lesotho, Madagascar, Malawi, Iles Maurice, Mozambique, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe).

L'étude a confirmé l'existence d'un cadre institutionnel et juridique nécessaire pour le contrôle vétérinaire officiel des viandes et produits carnés dans tous les EM, mais avec des capacités variées et des compétences diverses.

Les fonctions de SPV ont été dans la plupart des cas placées à l'intérieur des SV dans le ministère en charge de l'élevage et leurs rôles inclus la réglementation des viandes et produits carnés, le contrôle vétérinaire, l'exécution de la réglementation, l'inspection du personnel, la certification de l'abattoir, le contrôle à l'exportation et à l'importation, la formation des inspecteurs et la mise en œuvre des systèmes de traçabilité.

Deux(2) des dix(10) EM (Tanzanie et Malawi) avaient des politiques particulières pour le contrôle officiel des viandes et produits carnés. L'absence de politiques claires, qui définissent les rôles et les responsabilités des divers intervenants a été observée comme une entrave au partage de l'information et de la réglementation en vigueur.

Tous les EM disposaient d'une législation, prévoyant la réglementation des viandes et produits carnés. Toutefois, la législation dans certains EM (Ile Maurice, Malawi) était très obsolète et ne prenait pas en compte les enjeux d'importance en SPV, les développements scientifiques récents ou la nécessité de lutter contre les maladies émergentes.

L'étude a révélé des défis et lacunes dans la mise en œuvre des politiques et dans l'application de la législation. L'évaluation a également noté l'absence de laboratoires bien équipés (dans tous les EM, sauf au Botswana), la pénurie de personnel qualifié, le manque de fonds pour l'entretien et la maintenance de laboratoire (tous les EM, sauf au Botswana).

Il a été noté que les systèmes de collecte et d'enregistrement d'informations ainsi que les rapports différaient des EM. Les systèmes d'information des abattoirs orientés vers l'exportation (Botswana Meat Commission (BMC) au Botswana et Zambeef en Zambie) étaient en place et fonctionnent efficacement, mais ce n'était pas le cas en ce qui concerne les abattoirs municipaux (Malawi et Zambie).

### **ABSTRACT**

The evaluation of the official veterinary control of meat and meat products in the 15 SADC Member States (MS) through a survey got the participation of 10 MS (Botswana, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mauritius, Mozambique, Swaziland, Tanzania, Zambia and Zimbabwe).

The study confirmed the existence of the necessary institutional and legal framework and systems for official veterinary controls in all MS, although with varied capacities and competences in relation to regulation of meat and meat products.

VPH functions were in most cases positioned within the Veterinary Services in the Ministry responsible for Livestock Development and their roles included: the regulation of meat and meat products, veterinary supervision and enforcement in slaughter facilities, personnel inspection, slaughterhouse certification, control of meat and meat products export and import, training of inspectors and implementation of traceability systems.

Two out of the ten MS had specific policies providing for the official control of meat and meat products. Lack of clear policies to define the roles and responsibilities of various stakeholders was observed as a hindrance to information sharing and effective regulation.

All MS had legislation providing for the regulation of meat and meat products. However, the legislation in some MS (Mauritius, Malawi) were outdated and therefore did not adequately address contemporary issues of VPH importance, recent scientific developments, or the need to address emerging diseases.

The assessment revealed a number of challenges and deficiencies in the implementation of policies and enforcement of the legislation, including the lack of well equipped food laboratories (all MS except Botswana), shortage of trained personnel, and lack of funds for maintenance and servicing laboratory equipment (all MS except Botswana).

It was noted that systems for information gathering, recording and reporting differed among visited MS. Information systems in export abattoirs (BMC in Botswana and Zambeef in Zambia) were in place and working effectively, but this was not the case with regards to municipal slaughter facilities (Malawi and Zambia).

**Mots clés:** Evaluation, contrôle officiel, vétérinaire, viandes, produits carnés, SADC

**Keywords:** Evaluation, official control, veterinary, meat, meat products, SADC

**ADRESSE:** Samuel ZOMBOU, Via Bariano 63, 00126 Rome-Italie      **Email :** [szombou@yahoo.com](mailto:szombou@yahoo.com)